

AVIS DE SOUTENANCE

Mme STEPHANIE GUEDON présente ses travaux en soutenance le :

09 décembre 2016 à 9h00

à l'adresse suivante :

Maison de La Recherche - Salle 001

en vue de l'obtention du diplôme :

Habilitation à diriger des recherches

La soutenance est publique.

Ecole doctorale : Montaigne-Humanités

Unité de recherche : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age

Directeur : M. JEROME FRANCE, Professeur des Universités

Membres du jury

Nom	Qualité	Etablissement	Rôle
M. MICHEL CHRISTOL	Professeur émérite	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE	
M. JEROME FRANCE	Professeur des Universités	UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE	
M. FREDERIC HURLET	Professeur des Universités	UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE	
M. DAVID J. MATTINGLY	Professeur (université étrangère)	Université de Leicester (U-K)	
M. ABDELLATIF MRABET	Professeur (université étrangère)	UNIVERSITE DE SOUSSE (TUNISIE)	
M. MICHEL REDDE	Directeur d'études à l'EPHE	EC PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	

Résumé de l'Habilitation à Diriger des Recherches de Stéphanie Guédon

« L'Empire et ses frontières.

Études historiques au sud de la Méditerranée romaine »

HDR présentée le vendredi 9 décembre 2016, à l'université Bordeaux Montaigne

Le dossier se compose des éléments suivants : un mémoire de synthèse intitulé « *L'Empire et ses frontières. Études historiques au sud de la Méditerranée romaine* » (vol. 1, 67 p.) ; un recueil des articles et contributions écrites (vol. 2, 328 p.) ; un mémoire inédit intitulé « *Fines Africae. La frontière de l'Afrique sous le Haut-Empire* » (vol. 3, 358 p.) ; un ouvrage constituant la publication issue de la thèse de doctorat (« *Le voyage dans l'Afrique romaine* », 2010, 527 p.) ; un ouvrage collectif (« *Entre Afrique et Égypte* », 2012, 328 p.).

La synthèse de la production scientifique se fonde sur une sélection de travaux publiés depuis 2006, date à laquelle j'ai soutenu ma thèse de doctorat. L'ensemble s'ordonne autour de trois thématiques de recherches principales, en grande partie tournées vers le champ de l'histoire politique et sociale de l'Afrique romaine, à partir des sources écrites (littéraires, épigraphiques, juridiques) et archéologiques.

L'étude de la circulation et de la mobilité dans l'Afrique romaine, qui constitue mon champ de recherches initial évoqué en première partie de la synthèse, fut au centre de ma thèse de doctorat, parue en 2010 sous le titre *Le voyage dans l'Afrique romaine*. Certains aspects furent l'objet d'approfondissements ultérieurs, qui permirent d'explorer de nouvelles directions de recherches en matière de circulation militaire (rôle des *stationarii* ; implications des communautés locales dans l'accueil des détachements militaires se déplaçant régulièrement dans la province ; missions de l'armée sous Auguste), et civile (indidences des voyages dans le cadre de la structuration des communautés pastorales ; pratique de la villégiature).

La deuxième partie de la synthèse qui est aussi la plus dense, consacrée aux frontières de l'Afrique romaine, envisage l'aspect de la mobilité et celui de la vie dans les confins méridionaux de l'empire dans une perspective géographique élargie jusqu'au Nil et aux bornes orientales du désert libyque. Ces recherches ont notamment pris pour cadre ma participation au projet ANR « OASIS » entre 2009 et 2013 (université de Limoges, coord. G. Tallet), qui cherchait en particulier à analyser la vocation de la Grande Oasis (dont les deux pôles sont les oasis de Kharga et de Dakhla) en terme d'échanges économiques, d'une part avec la vallée du Nil, d'autre part avec les autres oasis du désert libyque, au cours de

l'Antiquité romaine. Mes travaux sur les frontières de l'Afrique romaine prennent aujourd'hui étroitement part au Programme Hubert Curien Maghreb « DÉSEERT : la frontière méridionale du Maghreb à l'époque antique et médiévale, espace de confins et territoires d'échanges », que je coordonne depuis 2016. Ce projet collectif, consacré l'étude de la frontière méridionale du Maghreb aux périodes antique et médiévale, propose d'en explorer les dimensions spatiales et territoriales en terme d'échanges afin de comprendre comment les confins désertiques du Maghreb ont constitué, entre l'Antiquité et le Moyen Âge, une frontière majeure du monde méditerranéen, dans un mouvement de contacts sans précédent vers le sud du Sahara. L'exploration de la notion de frontière envisagée d'un point de vue territorial représente l'aboutissement et l'approfondissement de ces recherches. Le résultat constitue le mémoire inédit présenté dans le cadre de mon dossier scientifique d'habilitation à diriger des recherches, qui propose une synthèse sur la frontière de l'Afrique proconsulaire sous le Haut-Empire.

La troisième partie du mémoire de synthèse s'attache à un autre ancrage géographique. En lien avec une réflexion que j'ai conduite sur la notion de confins dans le cadre du territoire des cités romaines d'Afrique du Nord, l'opportunité s'est présentée d'en développer plus particulièrement l'étude dans le contexte de la cité gauloise des Lémovices, qui a pris pour cadre ma participation au Programme Collectif de Recherche « *Cassinomagus*, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques » (CNRA, Région Poitou-Charentes, France, 2011-2013, coord. G. Roques puis S. Sicard). L'essor de *Cassinomagus* et sa monumentalisation exceptionnelle sous le Haut-Empire, qui semblent étroitement liés à sa localisation aux limites de la cité lémovice, conduisent à l'envisager comme une « agglomération de confins », qui serait une sorte de relais emblématique sur le réseau routier parcourant la cité des Lémovices, et de « vitrine avancée » du chef-lieu et de la puissance de ses élites aux frontières du territoire de la cité.

Le sujet du mémoire inédit ouvre le présent dossier sur de nouvelles pistes de recherches restées inexplorées dans les travaux présentés précédemment qui avaient volontiers laissé de côté la notion même de frontière pour envisager, dans une perspective davantage liée à la circulation et aux échanges, les espaces qu'elle traversait. Le mémoire inédit étudie la frontière africaine dans sa phase déterminante, et encore discutée, de structuration entre le Principat augustéen et l'étape ultime d'expansion de l'occupation militaire dans le sud de l'*Africa* sous les Sévères, qui aurait notamment abouti à la constitution du *limes Tripolitanus* préfigurant l'organisation de la frontière africaine à la fin de l'Antiquité. L'objectif de cette synthèse fut de montrer, à la suite d'autres études régionales, que la frontière romaine revêtait des implications politiques et territoriales à l'échelle de la province et ne fut pas conçue en fonction d'une politique stratégique à l'échelle de l'empire, qui ne faisait d'ailleurs pas partie des desseins de Rome pour établir localement ses frontières.

Dans le cadre africain, il importait aussi de réviser l'idée encore trop souvent véhiculée que la frontière romaine s'était construite par rapport, voire contre une présence nomade largement surestimée, conduisant à faire régulièrement de la frontière une ligne tracée ou un espace défini par la présence militaire, dans un objectif de contrôle, entre le territoire romain et les tribus voisines réputées hostiles. La notion de frontière dans le contexte de l'Afrique romaine fut effectivement fortement influencée par la fonction militaire attribuée à un grand nombre de vestiges découverts dans le sud du territoire provincial. Les motifs justifiant la présence de l'armée romaine dans la région demeurent toutefois débattus. Leur interprétation s'inscrit au cœur des grands débats historiographiques polarisés sur la place de la présence romaine aux confins du territoire africain, jugée à l'aune du concept d'une romanisation qui aurait été limitée par la permanence d'une « identité » indigène, voire d'une « résistance africaine à la romanisation ». La question tout à fait centrale qui se pose est alors celle du nomadisme, puisque c'est autour de l'existence présumée d'un « genre de vie » qualifiant des pratiques nomades ou semi-nomades que sont régulièrement perçues les relations entre Rome et les populations locales africaines dans le sud de l'Afrique romaine.

Il apparaît au terme de ce travail que la limite provinciale, dotée progressivement de structures militaires, ne constitua pas sous le Haut-Empire une frontière militaire institutionnalisée et prenant la forme de districts militaires ou administratifs établis. Telle n'était pas l'ambition de Rome, dont l'intervention dans le sud de l'*Africa* ne répondait pas à un souci de pacification intégrale du territoire. Ce constat, qui n'est pas spécifique au contexte africain, explique aussi le pragmatisme dont Rome fit preuve dans les choix présidant à l'implantation des garnisons à la frontière provinciale, qui ne participaient pas elles-mêmes à une politique réfléchie d'occupation militaire systématique de la zone. L'examen de l'ensemble de la documentation, écrite et archéologique, conduit aussi à réviser l'idée d'un contrôle effectif et régulier qui aurait été opéré à la frontière de l'Afrique proconsulaire.